

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 novembre 2009

CP 09/11-28

L'an deux mil neuf, le 30 novembre à 15 h 45, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astoul et Bénech.;

Absents, excusés : MM. Cambon, Massip, Moignard et Astruc.

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE
BONIFICATIONS D'INTERÊTS A L'HÔTELLERIE
SARL EALI HOTEL « LES CRETES DE PIGNOL » A MOISSAC**

Par délibérations des 22, 23 Janvier et 14 Octobre 1987, 20 Juin 1988, 9 Mars et 19 Décembre 1989, 18 Juin 1990, 15 Janvier et 18 Juin 1991, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental d'Intervention Economique et approuvé l'arrêté en portant règlement, dans lequel les articles 31 à 36 du chapitre III, traitent plus particulièrement de l'aide à l'hôtellerie.

Ces différents textes prévoient que le Département peut accorder aux établissements hôteliers et de restauration, une bonification d'intérêts de 4 %, dans la limite du taux plancher des prêts bonifiés, sur les emprunts contractés pour leur construction, extension, grosses réparations ou modernisation ainsi que pour l'achat du fonds lors de la première installation d'un professionnel. En aucun cas, la bonification ne pourra être inférieure à 2 %.

En application de ces dispositions, le comité technique s'est réuni le 20 octobre 2009 en vue d'examiner le dossier de la SARL EALI Hôtel « Les Crêtes de Pignol » à Moissac.

LES RAISONS

L'auberge des Crêtes existe depuis 1969. Cet établissement a été classé 2 étoiles en 2003, puis 2 cheminées « Logis de France » en 2004.

Monsieur GRAND a repris l'exploitation en 2006 et a obtenu le label « qualité tourisme » et confirmé l'affiliation aux Logis de France. L'établissement se dénomme désormais « Hôtel-restaurant Les Crêtes de Pignol ».

Monsieur GRAND est gérant et Mme est salariée de la SARL « E.A.L.I. ».

LE PROJET ET LES OBJECTIFS

Le restaurant « Les Crêtes de Pignol » propose une cuisine régionale et de terroir.

Cet établissement, en particulier dans sa composante hôtellerie nécessite un programme global de travaux. Il s'agit principalement de la rénovation des 11 chambres, de la création d'un patio, d'un accès handicapé, d'une chambre handicapé avec sanitaires.

Le financement de ces travaux sera fait par le biais d'un emprunt bancaire.

LA RECEVABILITE

Ce projet est recevable car :

- il s'inscrit dans une démarche de Pays,
- Monsieur GRAND bénéficie d'une expérience dans la restauration,
- Monsieur GRAND a contracté un emprunt auprès du Crédit Agricole pour financer ces travaux,

LE COUT DE L'OPERATION

Le montant total de l'opération est évalué à 199 450,65 € H.T

	Montant en €
Mise en conformité rangement	2 663,00 €
Chambre Handicapé	16 600,00 €
Rénovation des 11 chambres	64 567,00 €
Création du patio	46 612,00 €
Démolition	2 246,00 €
Façade devant hôtel	765,00 €
Restaurant : création sanitaire handicapé	19 500,00 €

	Montant en €
Architecte	5 698,59 €
Bureau de contrôle	3 799,06 €
Divers travaux	37 000,00 €
Total investissement	199 450,65 €

BONIFICATION

Monsieur GRAND a contracté un emprunt bancaire pour réaliser ce projet :

- un prêt de 93 000 € contracté auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées sur une durée de 109 mois au taux de 5,4 %,

Compte tenu des caractéristiques de ces emprunts, à savoir le montant des prêts, le taux d'intérêt et la durée, la bonification accordée par le Conseil Général pourra être de 2 % sur 5 ans, soit un total de 7 700 € répartis comme suit :

ANNEES	Total des bonifications
1ère année	2 487 €
2ème année	1 637 €
3ème année	1 463 €
4ème année	1 280 €
5ème année	833 €
Total	7 700 €

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

	Montant
Emprunt bancaire	93 000,00 €
Conseil Général Bonification d'intérêt	7 700,00 €
Région	29 802,00 €
Autofinancement	68 948,65 €
TOTAL	199 450,65 €

RESULTATS ATTENDUS

Monsieur Grand souhaite répondre aux nouvelles exigences de la clientèle (internationale, familiale, d'affaires) en offrant un hébergement de qualité supérieure (climatisation, insonorisation...). Il espère ainsi augmenter les durées de séjours et le taux de fidélisation par des actions de promotion des activités proposées dans la région. Monsieur Grand envisage de s'intégrer dans une démarche globale de mise en valeur des structures d'accueil et de restauration en partenariat avec les acteurs locaux. Une vitrine de présentation de produits régionaux proposés à la vente est en place à la réception.

Après examen de la demande, le comité technique considérant que le projet est porté par un professionnel de la restauration propose d'accorder une subvention d'un montant de 7 700 € à la SARL E.A.L.I. Hôtel « Les Crêtes de Pignol » à Moissac dont Monsieur GRAND est le propriétaire. Cette modernisation vient compléter l'offre d'hébergements autour du Grand Site de Moissac.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6746, sous-fonction 94 du Budget Départemental.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du comité technique réuni le 20 octobre 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde une bonification d'intérêts à l'hôtellerie de 7 700 € au propriétaire de la SARL E.A.L.I. Hôtel « Les Crêtes de Pignol » à Moissac, pour la modernisation et la rénovation de son établissement, répartis comme suit :

ANNEES	Total des bonifications
1ère année	2 487 €
2ème année	1 637 €
3ème année	1 463 €
4ème année	1 280 €
5ème année	833 €
Total	7 700 €

- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 6746, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,